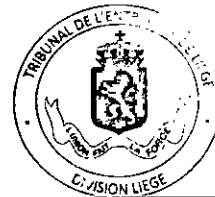
**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24 FEV. 2026

Greffe

N° d'entreprise : 0660 908 411

Nom

(en entier) : BELGIUMDC

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Parc Industriel des Hauts Sarts, 2e av 65, 4040 Herstal

Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs, pouvoirs de publication**Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 19 janvier 2026:**

L'ACTIONNAIRE UNIQUE PREND PAR ECRIT LES DECISIONS SUIVANTES :

[...]

3. DECISIONS

L'actionnaire unique déclare être d'accord avec et prendre par écrit les décisions suivantes:

[...]

3.1 Démission des administrateurs

Après avoir pris connaissance de leur lettre de démission, l'actionnaire unique prend acte de la démission du mandat d'administrateur, avec effet à compter du 01/01/2026, des personnes suivantes :

- Louis Blanchot
- Thomas Hombert.

L'actionnaire unique les remercie pour l'exercice de leur mandat.

[...]

3.3 Nomination d'administrateurs

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société pour une durée illimitée, avec effet à compter du 01/01/2026 :

- STRAT & MA SRL représentée par Nicolas Dumazy;
- BOLD MOVES SRL représentée par Arnaud Spirlet.

Les administrateurs précités exerceront leur mandat à titre gratuit.

3.4 Pouvoirs pour publication

L'actionnaire unique donne procuration à Olivier Clevenbergh, Elisa Servais ou Maria Ninahualpa, ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Strelia, dont les bureaux sont situés Rue de la Régence 52, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises par l'actionnaire unique et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, et de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réserve
au
Moniteur
belge



autres, de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de son choix et du greffe du tribunal de l'entreprise et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Elisa Servais
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).